

Catalogue de mesures sur la problématique de la criminalité liée aux stupéfiants au Luxembourg

	Ministère responsable	Titre de la mesure		Répressif ou Préventif
1	MENJE	Concept de prévention et d'intervention en matière d'usage de stupéfiants au sein des lycées	Systématiser la préparation et l'application d'un concept d'intervention au sein de tous les lycées, adapté aux réalités et prévoyant l'information et la sensibilisation des acteurs (enseignants et élèves) et les démarches à suivre en cas de consommation dans l'environnement scolaire (alcool, cannabis, autres substances illicites).	P
2	MENJE	Jugendpakt 2022-2025 : promotion du bien-être et de la santé mentale des jeunes	Développer une stratégie de promotion du bien-être des jeunes, dont l'un des objectifs consiste à mettre en place un dispositif de prévention axé sur cinq thématiques différentes qui sera proposé au sein des lycées par les équipes psycho-socio-éducatives, en partenariat avec les enseignants et la communauté des élèves.	P
3	MSAN	Développement de l'offre de consultations régionales	Poursuivre la décentralisation nationale d'offres de consultation et de prise en charge des personnes toxicodépendantes et augmenter les capacités de prise en charge et optimisation de l'accès aux offres de consultation au niveau régional. (Mesure prévue au Plan d'action national drogues et addictions associées 2020-2024.)	P
4	MSAN	Délocalisation/décentralisation des offres et fonctions de la structure Abridado à Luxembourg-Ville	Délocaliser certaines fonctions pour séparer les différentes clientèles et désengorger la structure pour éviter des concentrations d'usagers sur un site particulier. Par ailleurs, la décentralisation de l'offre permettrait une prise en charge plus spécifique des usagers et des meilleures conditions de travail pour les équipes d'intervenants.	P
5	MSAN	Continuation de la décentralisation nationale des offres d'encadrement pour usagers de drogues	Poursuivre la décentralisation nationale et optimiser l'accès aux soins au niveau régional, décharger les structures déjà existantes dans les autres villes. (Mesure prévue au Plan d'action national drogues et addictions associées 2020-2024.)	P
6	MSAN	Extension de l'offre TABA – Activités structurantes et occupationnelles pour personnes toxicodépendantes	Augmenter les capacités des offres occupationnelles pour personnes toxicodépendantes pour éviter l'errance d'usagers de drogues faute d'activité journalière. Un des objectifs visés est également le maintien de contact, la stabilisation et resocialisation des usagers à travers une offre occupationnelle valorisante et structurante. Ceci permet aussi d'éviter des rechutes vers la marginalisation et la consommation de drogues. (Mesure prévue au Plan d'action national drogues et addictions associées 2020-2024).	P
7	MSAN	Création d'une structure intégrée spécifique pour femmes toxicodépendantes	Créer une structure spécifique pour femmes toxicodépendantes (représentant actuellement 20% de la population d'Abridado et souvent exposées à des agressions).	P
8	MSAN	Développement des offres de traitement de désintoxication à l'échelle nationale	Créer une unité spéciale dans une structure hospitalière ou augmenter le nombre de lits de désintoxication dans différents hôpitaux aigus régionaux (option à recommander).	P

Catalogue de mesures sur la problématique de la criminalité liée aux stupéfiants au Luxembourg

9	MSAN	Annexe Stëmm vun der Strooss au nord du pays	Etendre les activités de consultation médicale, de restauration, de foyer de jour, de lavage de linge, d'hygiène corporelle et d'ateliers thérapeutiques au nord du pays, afin de pouvoir fournir les mêmes services aux personnes en situation précaire au nord qu'actuellement au centre et au sud du pays.	P
10	MSAN	Accès universel aux soins	Permettre que toute personne vulnérable, indépendamment de son statut, puisse avoir accès aux soins dont elle a besoin, en ayant recours aux mécanismes légaux existants (assurance volontaire définie à l'article 2 du CSS) et en associant les associations non gouvernementales ou caritatives par une convention avec l'État dont la charge financière incomberait à l'État.	P
11	MSAN	Bodypackers	Développer une capacité nationale suffisante de structures hospitalières spécifiquement aménagées et équipées pour prendre en charge les personnes arrêtées suite à des opérations policières à portée régionale ou nationale et réaliser les examens médicaux appropriés à la cadence nécessaire, dans le but d'endiguer le trafic et la vente de stupéfiants en portant des coups décisifs dans les filières d'acheminement.	P
12	MSAN	Logement encadré régional pour malades psychiatriques chroniques et pour personnes toxicodépendantes	Instaurer un relais nécessaire au service mobile d'intervention rapide et aux services de médecine sociale, faute de logements et d'encadrement adéquat médical/psychiatrique et afin d'éviter une rechute ou même une décompensation plus grave de la maladie.	P
13	MSAN	Maison de substitution et offre de substitution bas-seuil à l'Abrigado	Regrouper le programme de substitution à la méthadone et le programme de traitement assisté à la diacétylmorphine existants, mais qui seraient idéalement à réunir dans un espace plus grand et davantage adapté, permettant leur développement. (Mesure prévue au Plan d'action national drogues et addictions associées 2020-2024.)	P
14	MSAN	Offre de thérapies résidentielles pour mineurs/jeunes présentant des troubles de toxicodépendance	Créer une offre thérapeutique pour mineurs/jeunes proposant, dans la mesure du possible, à la fois des traitements de désintoxication et l'encadrement psychothérapeutique et médical sur place et une prise en charge pré- et post-thérapeutique. (Mesure prévue au Plan d'action national drogues et addictions associées 2020-2024.)	P
15	MSAN	Offre mère-enfant dans un contexte de toxicodépendance	Augmenter les places disponibles au Centre Thérapeutique Syrdall Schlass <i>Manternach</i> (CHNP) pour éviter la séparation des jeunes mères toxicodépendantes de leur(s) enfant(s) - mesure de prévention pour l'enfant et continuité des soins pour la mère. (Mesure prévue au Plan d'action national drogues et addictions associées 2020-2024.)	P
16	MSAN	Service mobile d'intervention d'urgence et services de médecine sociale rattachés à plusieurs structures hospitalières garantissant un service d'urgence	Création d'une équipe mobile d'intervention rapide, joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, capable de désamorcer des situations aiguës de détresse psychique (en raison d'une présence d'un trouble psychiatrique, du comportement, et/ou d'addiction), que ce soit sur la voie publique ou au domicile des personnes en crise.	P

Catalogue de mesures sur la problématique de la criminalité liée aux stupéfiants au Luxembourg

17	MSAN	Projet en santé communautaire	Faciliter l'accessibilité aux soins de façon générale pour la population en situation de précarité par l'intégration de deux infirmiers en santé communautaire et d'un infirmier psychiatrique à l'équipe du Streetwork.	P
18	MSI	Recrutement au sein de la Police grand-ducale	Renforcer l'effectif de la Police grand-ducale pour garantir une meilleure présence sur le terrain au vu de l'évolution démographique et du nombre de personnes présentes sur le territoire luxembourgeois.	P
19	MSI	Plan local de sécurité	Mettre en place un instrument de gestion politique élaboré (ou réactivé, s'il existe déjà) au niveau local par les comités de prévention, afin de mettre en place un cadre stratégique en matière de sécurité locale et de transposer de manière structurée et suivant une approche holistique et transversale, des mesures concrètes en matière de sécurité.	P
20	MSI	Comité de prévention communal	Apporter une réponse concertée aux problèmes de sécurité dans les communes par une coordination renforcée entre les autorités locales et le ministère de la Sécurité intérieure, réactiver les plans locaux de sécurité et renforcer l'implication du MSI en matière de sécurité locale.	P
21	MSI	Visibilité de la Police sur le terrain	Outre le renforcement de moyens personnels prévu dans le plan de recrutement, le renforcement de la visibilité et de l'opérationnalité sur le terrain, se traduit par une réforme structurelle. En d'autres termes, par l'intervention de patrouilles prêtes à agir en cas d'urgence et pouvant être relayées par d'autres unités dépêchées sur place en fonction du type d'intervention, afin de permettre aux premières patrouilles arrivées sur place de continuer à assurer une présence visible.	P
22	MSI	Bodycams	Ajouter un article relatif aux enregistrements audiovisuels moyennant une caméra-piéton dans la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale et éventuellement équiper la Police de caméras-piétons, leur permettant de procéder à l'enregistrement audiovisuel de leurs interventions.	R + P
23	MSI	Vidéosurveillance	Permettre la prévention, recherche et constatation d'infractions pénales dans les lieux accessibles au public qui présentent un risque particulier de commission d'infractions pénales.	R + P
24	MSI	Garantie d'accès pour le public aux bâtiments privés et publics	Possibilité pour la Police d'éloigner par la force si besoin, une personne qui entrave ou bloque l'entrée/la sortie d'un bâtiment public ou privé, et entrave la liberté de circuler d'autrui.	R
25	MAEE	Précision de la notion d'éloignement dans la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration	Modifier la législation en précisant la notion d'éloignement, afin de permettre d'éventuelles poursuites pénales et de dissuader des personnes éloignées du territoire luxembourgeois d'y revenir et commettre de nouveaux délits.	R
26	MAEE	Construction d'une structure fermée pour personnes à besoins spécifiques	Désengorger le Centre de rétention, l'unité actuellement réservée aux femmes et aux familles pouvant à terme être réaffectée au profit du logement d'hommes célibataires, de sorte que la capacité d'accueil pour ceux-ci sera augmentée.	R
27	MJUST	Note gouvernementale sur le cannabis récréatif	Culture de cannabis à domicile et décorrectionnalisation limitée à 3 grammes.	P